

AMIENS Février 2019

J.P MORET

196 RUE LAURENDEAU

80000 AMIENS

CONTRIBUTION AU GRAND DEBAT

Proposition pour une participation citoyenne aux décisions

Constat :

- Absence de confiance dans nos représentants
- Les citoyens demandent à être informés en amont des projets les concernant et à participer aux décisions

Proposition : Création d'un CONSEIL DE DELEGUES REFERENTS établi sur une représentation fidèle à la constitution sociologique du pays

Les candidats seront BENEVOLES , VOLONTAIRES (feront acte de candidature) et seront tirés au sort sur la base du département (pour avoir une couverture sociologique fidèle)

Nous pouvons estimer que ce conseil citoyen comportera au moins 1000 personnes à l'échelon national

MODE de fonctionnement : par internet sécurisé

- 1 Le gouvernement et l'assemblée nationale informeront les délégués des projets en cours où prévus –

Les délégués donneront un AVIS (rendu public) AVANT toute prise de décision gouvernementale où législative

- 2 Les délégués pourront commenter les projets qui leurs sont soumis et faire connaitre à tout moment aux dirigeants les réformes et modifications qu'ils jugent nécessaires

Nous avons deux problèmes majeurs la gestion des baisses de charges pour les entreprises et la gestion des chômeurs.

Les chiffres 2019 pour la baisse des charge CICE 30mds / an

Chômeurs 3 mils.

La proposition est de répartir le CICE aux entreprises sous condition d'embauche en créant un algorithme qui permet la distribution en priorité à celles qui ont de 1 à 30 employés

- Pour prendre des notes, cliquez simplement ici et commencez à taper.
- Vous pouvez également utiliser l'application gratuite OneNote pour créer un bloc-notes numérique pour vos notes, qui se synchronise automatiquement sur tous vos appareils.

Pour plus d'informations et obtenir OneNote, visitez www.onenote.com.

CONTRIBUTION AU GRAND DEBAT 16/02/19

PROPOSITION : SUPPRESSION DES AVANTAGES ACCORDES AUX ANCIENS
PRESIDENTS DE LA REPUBLIQUE.

M.N. retraitée de la fonction publique

Beaucoup à dire à l'intérieur des 4 sujets de débat proposés en haut lieu, d'autres le feront je l'espère . le plus important: l'urgence climatique ; et notre prétendue démocratie virant depuis des décennies à l'oligarchie doublée de ploutocratie.

Je me contente pour le moment d'évoquer **la condition animale** grande oubliée de ce débat, très dégradée, alors que **55% des citoyens français auraient voulu l'y voir figurer.**

Dégradée eu égard à l'industrialisation des élevages, à la production à but lucratif d'animaux de compagnie (pas encadrés, tout est permis) ...entre autres.

Ma position ici , initiative personnelle pas par idéologie mais par véritable compassion naturelle (comme des millions de nos concitoyens) que j'espère vous faire partager . La conscience du lien entre condition humaine et condition animale n'est pas neuve, loin de là. :

de Pythagore en passant par Confucius, Victor Hugo Tolstoï Nietzsche. Ghandi, Albert Schweitzer , Claude Levi-Strauss....longue liste. Citons Tolstoï :

« de tuer les animaux à tuer les hommes il n'y a qu'un pas, tout comme de faire souffrir les animaux à faire souffrir les hommes »

Voici les chiffres reflète des demandes des Français :

78% des Français pensent qu' Emmanuel Macron ne prend pas assez en compte la condition animale

Ils savent que les lobbies chasse, élevages industriels, agro alimentaire, sont reçus et écoutés, les associations telles que la très sérieuse et utile LPO pas !!!

Cadeaux aux chasseurs, récemment malgré une majorité de non à la consultation publique sur la prolongation de la chasse aux oies cendrées en février(pendant leur migration qui les affaiblit mais leur demande organisation, entraide, courage, un exemple pour nous) l' Etat est passé outre, il a fallu que ce soit le Conseil d' Etat qui dise non.

J'ose espérer que tout ce qui remontera des débats sera pris en compte plus honnêtement que le résultat de cette consultation .

83% des Français sont favorables à la fin des élevages intensifs pour les animaux

pour l'environnement (pollution sol terre air)

pour leur santé, viandes atteintes par les épidémies, antibiotiques etc .

82% sont contre les transports d'animaux vivants (parfois des jours sans manger sans boire , sous la chaleur, camions mais aussi bateaux ...) donc pour l'abattage sur les lieux de production .

90% sont contre la fourrure, immondes fermes d'élevage où les animaux, rats laveurs, renards, visons etc sont dépecés vivants devant leurs congénères.

69% rejettent la chasse, souhait général de dimanche sans chasse, eu égard aux accidents récemment dévoilés et que les chasseurs qualifient de « dommages collatéraux » !!!!

75% veulent l'abolition de la chasse à courre, d'autres états européens l'ont fait : Royaume-Uni, Allemagne, si on veut continuer à galoper en forêt on utilise un leurre porté par un cavalier

73% pour l'abolition de la corrida : barbarie, spectacle de torture qui fait remonter les plus bas instincts de l'être humain et développe le goût de la barbarie chez les jeunes exposés à ces manifestations ...et moins jeunes.
Interdite en Catalogne, Chili, Argentine, Uruguay.....

67% contre les animaux sauvages dans les cirques, là encore interdit dans de nombreux pays

64% veulent l'interdiction des delphinariums

86% contre l'expérimentation animale souvent inutile (on teste encore les effets nocifs du tabac sur des chiens alors qu'on les connaît, les produits ménagers..) En ce qui concerne l'expérimentation médicale indispensable il existe d'autres moyens :

- sur cellules souches grâce à des programmes comme le Valitox mis au point depuis plusieurs années ; l'humain à tout à y gagner puisque c'est adapté à sa spécificité biologique alors que les animaux ont un ADN différent. C'est au point il ne manque que la volonté politique
- en utilisant la 3D
- sur déchets biologiques et chirurgicaux
- grâce à l'épigénétique

La France est à la traîne sur tout, elle peine déjà à rester le pays des Droits de l'Homme mais elle est bonne dernière pour les droits des Animaux, reconnus êtres sensibles.

Le mouvement de pensée pour la cause animale s'étend, l'ignorer est se couper de la population, or il me semble que ces grands débats sont organisés pour rapprocher le pouvoir des citoyens, en tenant compte de leurs aspirations.

Dominique Desprez - Lecuy
enseignante retraitée

RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE POPULAIRE DÉLIBÉRATIF

La démocratie représentative repose sur une **fiction** : l'identification de la majorité qui sort des urnes avec la volonté générale, seule fondée à définir l'intérêt général. C'est cette identification qui confère sa légitimité au candidat élu à l'issue d'une élection nationale. Cette fiction a pu fonctionner et produire des effets démocratiques utiles (défense du suffrage universel, des élections libres...), mais elle a perdu de nos jours de sa crédibilité. On ne croit plus à cette coïncidence entre la majorité et la volonté générale, expression de la souveraineté du peuple, d'où la perte de confiance en nos institutions et ses conséquences, la **crise** de la démocratie représentative avec ses effets : l'abstention, la défiance envers les élus, l'antiparlementarisme, le recours à l'action directe...

Le mode de scrutin, uninominal majoritaire à deux tours, accentue cette crise. Il suffit de considérer les dernières élections : M. Macron arrive en tête au 1^{er} tour avec seulement 24 % des suffrages exprimés et est élu au deuxième tour avec 66,6 %, mais beaucoup d'électeurs ont reporté par défaut leur voix sur lui et cette élection a été marquée par un taux record d'abstentionnistes et un nombre exceptionnel de bulletins blancs. S'il a été légalement élu et peut incontestablement exercer légitimement son autorité dans le cadre des institutions de la Ve république, ce sont ces institutions qui sont désormais ressenties comme **illégitimes** : le candidat qui a rassemblé sous son nom une majorité d'électeurs ne peut plus prétendre « représenter » la volonté générale. Cette situation est aggravée par l'absence de représentation proportionnelle à l'Assemblée nationale, par le passage du septennat au quinquennat et, surtout, par la décision de coupler les élections législatives et présidentielle. L'équilibre (« Le pouvoir arrête le pouvoir » selon Montesquieu) entre les pouvoirs législatif et exécutif est rompu au profit de ce dernier. Le rôle de l'Assemblée nationale est considérablement réduit et nos députés déconsidérés et décriés.

En théorisant la *verticalité* du pouvoir, en réduisant le pouvoir des parlementaires, le Président Macron, sans doute mû par la conviction monarchique d'incarner la nation ou, plus sûrement, par la certitude technocratique de savoir mieux que le peuple ce que veut le peuple, fait fi de cette évidence. Nous assistons à une accélération sans précédent de la **dérive présidentielle** de nos institutions. Cette situation nourrit un antiparlementarisme dangereux.

En France, les députés ont un mandat général, et non impératif ; ils s'expriment et délibèrent au nom de la nation tout entière et non de leurs seuls électeurs. S'il en est ainsi, l'Assemblée nationale devrait retrouver sa vocation d'être le lieu d'une délibération où les points de vue s'affrontent en vue de la formation d'un consensus et non la chambre, qu'elle est devenue, d'enregistrement des décisions du gouvernement. Pour qu'elle redevienne ce qu'elle doit être, il faut, d'abord, **découpler les élections présidentielle et législative**, puis introduire une dose significative (beaucoup plus des 15 % annoncés) de **représentation proportionnelle** des partis et mouvements en compétition, afin qu'elle soit un reflet plus fidèle de la diversité sociologique et politique des électeurs. Mais cela ne suffira pas.

Pour retrouver cette confiance perdue dans nos institutions et donner sens et corps à la notion inscrite dans la constitution de souveraineté exercée par le peuple, nous pouvons nous inspirer d'expériences qui ont fait leur preuve dans d'autres pays, je veux citer le recours à l'**initiative populaire** pour la proposition ou l'abrogation de lois, le **référendum** et le **tirage au sort des citoyens** dans les assemblées délibératives. Je propose même l'alliage de ces dispositifs afin de corriger leurs effets pervers.

L'initiative populaire de proposition ou d'abrogation d'une loi aurait pour effet de redonner au corps des citoyens ce pouvoir d'initiative des lois, initiative actuellement confisquée par le gouvernement. Cette procédure serait soumise à certaines conditions préalables : motivation — juridique, politique, sociale — de la proposition, collecte d'un nombre minimum de signatures déterminé au prorata des inscrits sur les listes électorales en appui de la proposition.

Il faut distinguer les propositions portant sur une modification de la constitution de celles législatives. Une proposition de loi amendant la constitution devrait avoir recueilli, pour être recevable, un plus grand nombre de signatures (4 % des inscrits) qu'une proposition législative (2 %). Dans le cas d'une proposition législative, elle devrait être soumise au contrôle de sa conformité avec la Constitution (selon le principe de la hiérarchie des normes) afin de ne pas attenter aux principes et droits fondamentaux qui régissent notre vie politique.

Une fois ces conditions remplies, il conviendrait, et c'est le deuxième volet de la proposition, de constituer une **assemblée** tripartite *ad hoc*, composée d'**élus** (parlementaires), d'**experts** (en relation avec la nature de la loi proposée) et de **citoyens tirés au sort**. Rappelons que le tirage au sort a prouvé son efficacité dans les pays où cette procédure est pratiquée, a existé à Athènes et dans les Républiques italiennes et qu'il fut considéré (Montesquieu, Rousseau) comme le mode de désignation démocratique par excellence avant que ne s'impose, tardivement, le modèle électif. On peut imaginer que le tirage des citoyens se fasse à partir d'un échantillonnage sociologique de la population ou encore sur une liste ouverte de citoyens se portant volontaires (comme cela se pratiquait à Athènes). Cette assemblée aurait pour mission d'examiner et de formaliser la proposition de loi. S'introduit ainsi, entre le moment de la proposition et celui de la soumission de la loi au vote, une **phase délibérative** et l'exercice d'une **intelligence collective**. Cette assemblée travaillerait dans la transparence, garantirait la publicité de ses travaux et resterait ouverte aux remarques des citoyens. On peut adapter le nombre de membres et la composition de l'assemblée délibérative en fonction du territoire impliqué par la proposition de loi (national, régional, municipal).

Enfin, troisième volet de cette proposition, une fois la proposition de loi élaborée, elle serait soumise à une **procédure référendaire**. Dans le cas d'une proposition portant modification de la Constitution, après la détermination d'un quorum de participation, la majorité absolue serait requise pour son adoption. Une majorité relative pourrait suffire dans les autres cas. On peut aussi penser que l'Assemblée nationale pourrait se saisir de la proposition et la voter, ce qui dispenserait de passer par la voie référendaire. Cette procédure garantirait que le référendum ne prenne pas la forme pernicieuse d'un plébiscite.

Une telle réforme institutionnelle contribuerait à réconcilier les citoyens avec leurs institutions en leur donnant le goût et le sens de la vie politique. Elle serait aussi pour eux un moyen d'apprentissage de la citoyenneté en les rendant contributeurs de la loi. La sagesse antique (Platon, Aristote, repris par Montesquieu) soutenait, à juste titre, qu'un régime politique ne vit que s'il produit les hommes qui l'animent : il faut, à la démocratie, un homme démocratique. Pas de régime politique sans un **éthos politique** qui lui corresponde, sinon il périt. C'est ce péril qu'il nous faut conjurer.

Francis FOREAUX, Inspecteur pédagogique régional honoraire, Académie d'Amiens

GRAND DÉBAT NATIONAL

AMIENS, vendredis 8 et 15 février 2019

Automobile et limitations de vitesse

1. La limitation uniforme de la vitesse à 80 km/h sur l'ensemble du réseau conventionnel national est absurde. La vitesse limite doit être adaptée aux conditions locales.
2. Les panneaux de limitation de vitesse ne doivent pas modifier les consignes de façon rapprochée, comme on le voit parfois.
3. D'une manière générale, les panneaux sont beaucoup trop nombreux en bordure de route, à l'exception des panneaux de direction.
4. En revanche, il est fréquent qu'on ne sache pas quelle est la vitesse limite autorisée, là où l'on roule.
5. Il faut cesser de considérer les voitures comme indésirables en ville (avec les limitations, les chicanes et entonnoirs, accès étroits, angles de trottoir agressifs), tout en développant la recherche sur la voiture électrique.
6. En résumé, on peut paraphraser un mot célèbre du président Georges Pompidou : « cessez d'emmerder les automobilistes ! »

Respecter la personnalité des provinces françaises historiques

Le regroupement des régions a été imposé sans discussion ni concertation. Par exemple, Lille ne voulait pas de la Picardie et la Picardie voulait encore moins de la Flandre pour fusionner dans une grande région !

Picardie et Flandre peuvent difficilement envisager, avant longtemps, une administration harmonieuse et coordonnée, soucieuse des intérêts et du bien-être de chacune des deux régions. Pour s'en convaincre, il suffit de connaître comment la métropole lilloise considère la Picardie, comment elle s'est conduite dans les décennies passées à chaque fois qu'une décision importante sur le plan économique était à prendre entre les deux parties ; il suffit encore de constater la majorité écrasante, c'est le mot exact, dans l'assemblée régionale, des représentants du Nord par rapport à l'ensemble des représentants de la Picardie.

Pourtant la Picardie ne méritait pas que son nom disparaisse de la liste des régions. Elle a été, il y a 1600 ans, le berceau de la France ; elle a été à l'origine de son histoire, de sa langue et de son écriture. Culturellement, elle reste orientée vers l'Île-de-France. La Flandre française, rattachée contre son gré à la France par Louis XIV, reste orientée vers les pays du Nord, notamment par sa culture.

La capitale de la Picardie a été déshabillée de ses administrations régionales et l'on attend de connaître les bénéfices économiques de cette réforme. La Picardie doit trouver en elle-même la volonté et les directions de son développement ; elle doit être autonome et, dans le cadre d'une association de régions, elle doit disposer dans les délibérations d'un nombre de voix égal à celui de la région associée.